



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 21

Représentés : 01

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :
25 mars 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Christophe BOURDIEU, Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE, Delphine MALVOISIN, Grégory BORTOLATO, Eléanore LAPORTA, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Sébastien BROUSTET donne procuration à Gilbert DODOGARAY

ABSENT(S) : Mme Sylvie FRADIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Lilian LOPEZ

DÉLIBÉRATION N° 008 04 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉFINITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Présentation par M. Le Maire

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions permanentes chargées d'examiner les questions soumises au Conseil Municipal.

Il est proposé la création de six commissions municipales permanentes composées de la manière suivante :

	Attributions	Nombre de membres
Commission n°1 :	Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Environnement, Aménagement et GEMAPI	9
Commission n°2 :	Finances, Commande publique et Ressources Humaines	9
Commission n°3 :	Culture, Sports, Vie associative et Communication	9
Commission n°4 :	Actions sociales, Logement et Santé	9
Commission n°5 :	Urbanisme, Vie locale et Citoyenneté	9
Commission n°6 :	Affaires scolaires, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la création de 6 commissions permanentes composées de 9 membres comme suit :

Commission Patrimoine, Cadre de vie, Sécurité, Environnement, Aménagement et GEMAPI / Commission Finances, Commande publique et Ressources Humaines / Commission Culture, Sports, Vie associative et Communication / Commission Actions sociales, Logement et Santé / Commission Urbanisme, Vie locale et Citoyenneté / Commission Affaires scolaires, Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

Fait et délibéré le 1^{er} avril 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY